



ORGON

LA GAZETTE

N°3 JANVIER 2022



Chères Orgonnaises, chers Orgonnais,

Ce début d'année a été marqué par la démission de 10 conseillers municipaux. Je ne reviendrai pas sur cet événement, vous avez déjà eu mes commentaires dans le document qui a été distribué dans vos boîtes aux lettres. Je vous laisse seuls juges de ce comportement.

Sans rapport avec les faits précédents, madame Sylvie MAZELI, pour des raisons personnelles a souhaité être déchargée de sa délégation

d'adjoindé mais reste bien évidemment au sein du conseil municipal. Je remercie Sylvie et l'ensemble du nouveau conseil municipal pour leur dévouement et leur fidélité.

Vous trouverez dans cette gazette un bilan des projets en cours et ceux à venir.

Je sais que certains sont impatients et souhaiterai que les projets avancent plus vite. Soyez certains que l'équipe municipale et les services sont à la manoeuvre malgré la situation sanitaire qui reste contraignante et préoccupante. Ces contraintes n'entament en rien notre détermination !

Mes chers concitoyens, je vous **souhaite une** très bonne année 2022. Bien sûr en priorité une bonne santé, c'est essentiel. Que vous soyez heureux de bien vivre à Orgon.

Je vous souhaite une totale réussite dans vos projets professionnels et personnels.

J'espère que 2022 sera l'année du renouveau, que nous puissions enfin nous retrouver pour partager des moments conviviaux et joyeux.

Je souhaite que 2022 soit l'année de la fraternité, du partage et de la tolérance.

Très bonne année à tous.

Serge Portal

Travaux p. 2

Bien vivre dans ma ville p. 3-9

Noël à Orgon p. 10

Action sociale p. 11

Culture et patrimoine p. 12 à 14

Focus : découvrir la parentalité p. 14

Élections 2022 p. 15

Etat civil p. 16



Directeur de publication : Serge PORTAL
Comité de rédaction : Commission Communication
Conception graphique : Imprimerie Lacroix
Impression : Imprimerie Lacroix - 1400 exemplaires
Mairie d'Orgon, Place de la Liberté, 13660 Orgon



TOUR D'HORIZON DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES ENTREPRISES PRIVÉES :

- Arrachage de platane et sophora dans la cour de l'école primaire pour mise en sécurité (entreprise Alpilles élagage)
- Reprise de la gouttière bâtiment école primaire, préau et appartement (entreprise Kraemer)
- Couverture du ruisseau entre D7N et la crèche pour un cheminement piétonnier et sécurisé (entreprise EUROVIA)
- Remplacement des caméras de vidéosurveillance (entreprise Eryma)
- Réhabilitation de l'éclairage de Freiresque (entreprise Di Mattia)
- Tailles des arbres et arbustes dans les lotissements (entreprise Provence Jardin)
- Pose de 10 cuves enterrées au cimetière de la Pinède (entreprise Vallis Clausa)
- Extension en cours du Colombarium (24 cases) et création du jardin du Souvenir au cimetière de la Pinède (entreprise Mileto)
- Mise en place de main courante aux cimetières de la Pinède, de la Madeleine et de la Colline (ferronnerie Atelier de Brice)



TOUR D'HORIZON DES TRAVAUX RÉALISÉS

Les services techniques œuvrent au quotidien pour maintenir en état de fonctionnement et de propreté les espaces verts et les bâtiments publics de la commune.

• BÂTIMENTS PUBLICS :

- Remise en état des appartements communaux
- Finition du chantier de peinture à l'école primaire pendant les vacances scolaires
- Travaux divers dans bâtiments communaux
- Réfection des WC publics de Beauregard
- Réparation du plafond de la vigie de Beauregard

• ESPACES VERTS :

- Ramassage régulier des feuilles
- Taille des arbres et des arbustes
- Désherbage et propreté des cimetières
- Dégagement des routes ou chemin à la suite d'épisodes de fort Mistral (branches, arbres...)

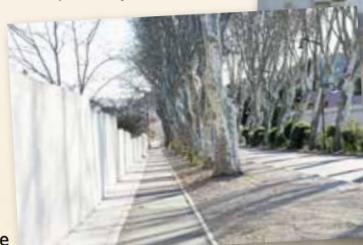
• PROPRETÉ

- Propreté voirie
- Enlèvement des dépôts de déchets sauvages en ville et en campagne
- Ramassage tous les lundis des encombrants chez les particuliers (RDV à prendre à l'accueil de la mairie)
- Vidage des poubelles urbaines 3 fois par semaine
- Nettoyage de la tombe du Soldat inconnu

• MOBILIER URBAIN

- Peinture portail des cimetières
- Réfection des marches chemin du château
- Mise en place de barrières pour mise en sécurité diverse

Les services techniques ont mis en place les illuminations de Noël, les sapins et distribués avec l'élu référent des sapins aux commerçants.



Photos © Georges Ruis

ZOOM SUR LA FIBRE !

Au 1^{er} janvier 2022, plus de 90% du territoire d'Orgon était raccordé à la fibre. Il reste encore une centaine de prises qui nécessitent des travaux supplémentaires et devraient devenir éligibles dans les prochaines mois.



**ON ÉCONOMISE !
RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE
DE LA MAIRIE EN 2022**

Il y a des actions qui ne sont pas forcément visibles des administrés mais qui améliorent considérablement la gestion de la commune : la réévaluation des contrats d'assurance en est une.

La réglementation relative aux Marchés Publics impose une mise en concurrence régulière des assureurs. Pour autant, les contrats d'assurance de la Mairie n'avaient pas été remis en concurrence depuis plus de 7ans. La Ville d'Orgon a donc entrepris au cours de l'été 2021 une consultation par la voie d'une procédure d'appel d'offres pour renouveler ses contrats d'assurance en application des articles R2161-1 à R2161-5 du Code de la Commande Publique. Les contrats des dommages aux biens, de la responsabilité civile, du parc automobile et des risques statutaires ont tous été revus et cette opération a donné un résultat tout à fait probant.

En effet, la Collectivité était jusqu'alors engagée sur des contrats d'assurance qui s'élevaient à légèrement plus de 177 000 € par an. La mise en concurrence a permis, pour les mêmes garanties, de réduire le montant alloué aux assurances à 81 000 € par an, soit une économie globale de près de 96 000 € chaque année (380 000 € sur les 4 ans de la durée des nouveaux contrats). Voilà une belle somme que nous allons pouvoir investir dans les travaux de la Commune pour continuer à améliorer le bien-être des Orgonnaises et Orgonnais.

Nous commençons l'année 2022 avec une mise à jour de tous les bâtiments municipaux, des véhicules et des compétences assurées, une optimisation de la gestion des assurances de la Commune et surtout... une belle économie !



ON RELANCE LES JARDINS FAMILIAUX

Les jardins familiaux sont des parcelles de terrain qui seront bientôt mises à disposition des Orgonnais souhaitant développer des cultures potagères. Situées au quartier Saint-Roch, ces parcelles sont actuellement en réhabilitation pour accueillir des cultures dans les prochains mois. Les réservations de parcelles sont possibles sur demande par courrier adressé à Monsieur le Maire.

UN NOUVEAU JARDIN DU SOUVENIR AU CIMETIÈRE DE LA PINÈDE

Initialement et traditionnellement situé au pied de l'Eglise de l'assomption, le premier cimetière d'Orgon, trop petit et inadapté, disparut à la fin du 18^{ème} siècle au profit d'un nouveau cimetière, le cimetière Madeleine Laugier.

En 1896 le cimetière de la Colline, nouvellement inauguré, vient compléter le cimetière Madeleine Laugier saturé.

Créé en 1988, le cimetière de la Pinède, dont seule la première tranche est réalisée, vient compléter le dispositif funéraire de notre commune avec la création d'un columbarium.

Afin de répondre à une disposition légale de 2008, la commune d'Orgon a décidé de créer un « Jardin du Souvenir » à l'entrée du cimetière de la Pinède et d'agrandir le columbarium par l'ajout de 24 nouvelles cases.

Plusieurs travaux d'aménagement et de réaffectation des espaces funéraires, notamment la mise en place de cuves 2 ou 4 places, nous permettent aujourd'hui, de contenir l'expansion inexorable du cimetière. Répondant à la nécessité et à la volonté de mieux gérer les concessions, la commune s'est dotée d'un nouveau règlement des cimetières, d'un logiciel de gestion des concessions et d'un service dédié.

L'inventaire des concessions réalisé courant 2021 a mis en évidence la présence de concessions en état d'abandon ou non renouvelées. Le service des cimetières va donc procéder au lancement d'une procédure de reprise pour les concessions concernées.

Cette procédure d'une durée de 3 ans, devrait permettre à son échéance, de remettre à la vente un nombre non négligeable de concessions et donc d'éviter une extension coûteuse du cimetière de la Pinède.

La commune invite donc les familles propriétaires de concessions trentenaires à vérifier la validité de leur acte et éventuellement à prendre contact avec le service des cimetières.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Le 8 décembre 2021, la commune a organisé pour la première fois une cérémonie d'accueil pour les nouveaux arrivants. Une trentaine de personnes a répondu présent à cette invitation. Ce fut l'occasion de présenter les services municipaux, les associations et toutes les structures de la commune. Ce fut un moment d'échanges très intéressants. Une cérémonie que nous renouvellerons en 2022 en espérant pouvoir conclure autour du verre de l'amitié.

Mairie d'Orgon, Place de la Liberté, 13660 Orgon
04 90 73 00 01
mairie@orgon.fr



HABITER MIEUX EN TERRE DE PROVENCE

Un dispositif d'aides à la rénovation pour accompagner l'amélioration de l'habitat privé

Embellir le cadre de vie des habitants, effectuer des économies d'énergie, réduire le reste à charge des propriétaires qui envisagent de rénover leur logement tout en simplifiant leurs démarches administratives et favoriser les investissements sur le territoire, tels sont les effets attendus du prochain dispositif porté par la communauté d'agglomération « Habiter mieux en Terre de Provence ».

Près de 6 millions d'euros seront engagés à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs du territoire, sans distinction de localisation. Pour cela, la communauté d'agglomération investit plus de 600 000 € et a pu mobiliser différents partenaires financeurs, à savoir l'Agence nationale de l'habitat (4 millions d'euros), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (175 000 €), le Département des Bouches-du-Rhône (285 000 €) et les treize communes-membres, dont Orgon à hauteur de 39 000 €.

Lever les freins à la rénovation grâce à un accompagnement de proximité et de qualité

Au-delà des aides aux travaux, Terre de Provence et l'Agence Nationale de l'Habitat financent, pendant les trois années du dispositif, l'accompagnement technique, administratif et financier d'un opérateur spécialisé, dont le rôle sera de conseiller les propriétaires éligibles de bout en bout de leur projet. Celui-ci pourra venir à votre rencontre, dans les locaux de la mairie, dès le printemps 2022.

Trois cibles sont poursuivies :

- l'amélioration de la performance énergétique (isolation, système de chauffage ou de production d'eau chaude...),
- l'adaptation du logement à la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap (installation d'un monte-personne, de barres d'appui, protection de murs et de portes...),
- tous travaux pour l'amélioration d'un logement à louer.

Ces cibles sont complétées par une intervention spécifique au centre ancien de Orgon, afin de favoriser les travaux lourds contre les situations d'insalubrité, de péril, de moyenne et de grande dégradation. La communauté d'agglomération agit contre l'habitat indigne, en collaboration avec la commune.

Plus d'informations sur le site
www.terredeprovence-agglo.com



L'action de Terre de Provence Agglomération

Des compétences à votre service !

Serge PORTAL,
12^{ème} Vice-Président

La communauté d'agglomération exerce de plein droit en lien et place des communes membres certaines compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Les Vice-présidents au travers des délégations qui leur sont confiées, représentent la Présidente pour l'exercice des différentes compétences de la communauté.

Pour la commune d'Orgon, votre maire s'est vu confier la délégation **mobilité**.



MOBILITE

- Lignes de transports réguliers (navettes intercommunales),
- Lignes de transports scolaires,
- Actions en faveur de la mobilité.



COMMUNICATION

- Promouvoir les actions menées par Terre de Provence Agglomération au service du public,
- Y associer résolument les citoyens,
- Développer la notoriété du territoire.



AMENAGEMENT RURAL

- Dispositif de lutte contre les friches,
- Restructuration parcellaire accompagnement aux agriculteurs.



ACTION SOCIALE POLITIQUE DE LA VILLE

- Soutien aux Quartiers Prioritaires de Terre de Provence,
- Contrat Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance et Contrat de ville,
- Soutien aux structures d'accompagnement de la jeunesse.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

- Accompagnement des entreprises
- Aménagement et entretien des zones d'activités,
- Soutien à l'emploi et aux commerces.



FINANCES

- Orientations budgétaires
- Elaboration et suivi du budget
- Plan pluriannuel d'investissement.



ENVIRONNEMENT

- Conseil en énergie aux communes,
- Actions de Développement Durable,
- Plan Climat Air Energie.



PLUVIAL

- Gestion des eaux pluviales urbaines,



HABITAT

- Programme Local de l'Habitat,
- Dispositifs d'accompagnement des propriétaires pour la rénovation des logements (PIG : Programme d'Intérêt Général, OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat),
- Garanties d'emprunt aux bailleurs,



GEMAPI

- Prévention des inondations, (restructuration des digues de la Durance),
- Entretien des cours d'eau.



EAU ET ASSAINISSEMENT

- Distribution d'eau potable
- Assainissement collectif et non collectif.



TOURISME

- Office de tourisme intercommunal : accueil, promotion et actions touristiques.



VOIRIES COMMUNAUTAIRES

- Aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.



DECHETS

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Gestion des déchetteries intercommunales.

UNE ADRESSE PRÉCISE POUR DE MEILLEURS SERVICES

Depuis plusieurs mois, La Poste travaille sur les problématiques d'adressage rencontrées par les administrés sur la Commune. Cette étude a permis de mettre en lumière quelques 800 erreurs d'adresses comme des mauvaises dénominations de voie, des numéros qui ne se suivent pas, des adresses inconnues...

Nous avons donc entrepris la réalisation d'un nouveau projet d'adressage afin de mettre à jour les adresses de l'ensemble des habitants d'Orgon. Les adresses qui sont déjà complètes et aux normes ne seront pas modifiées, en revanche certaines adresses vont devoir être rectifiées pour répondre aux normes nationales et il est possible que la vôtre en fasse partie.

Pourquoi est-il important de posséder une adresse normalisée ?

Avoir une bonne adresse vous assure :

- Un accès plus simple et rapide aux services d'urgence et de secours
- Un raccordement simplifié en eau, gaz, électricité, fibre...
- Des livraisons plus efficaces (commandes en ligne, portage de repas à domicile, services divers...)

Si vous êtes concernés par le changement d'adresse, votre facteur vous remettra à partir du mois de janvier un certificat officiel d'adressage ainsi qu'un kit de communication vous permettant de diffuser votre nouvelle adresse à tous les organismes.



PETIT CONTE MUNICIPAL



Les opérateurs téléphoniques sont obligés de couvrir toutes les zones blanches du territoire, obligation suivie par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (AR-CEP). Cette année 2020, trois déclarations ont été posées auprès de la mairie, une par Orange, une autre par Bouygues et la troisième par SFR. Deux antennes seront installées sur des terrains privés et une sur un terrain communal (accord du conseil municipal en date du 02 juin 2021).

L'antenne d'Orange est installée dans les Romarins près de l'autoroute couvrant celle-ci et donc ne gêne personne. L'antenne Bouygues sera installée sur un terrain privé au BDR et couvrira la zone de la D7n en direction de Plan d'Orgon et la troisième de SFR sur un terrain communal derrière le Mont Sauvy pour couvrir le Pas des Lanciers, route D26 en direction de Plan d'Orgon.

Les antennes doivent être placées de manière optimale afin d'éviter une prolifération de celles-ci sur le territoire de la commune. Pour rappel, l'impact d'une antenne sur les personnes n'est pas plus important d'après les études que celui de l'usage du téléphone portable, du micro-ondes et du wifi, voire moindre que celui de la plaque à induction. De plus tout le monde veut avoir du réseau... mais pas d'antenne près de chez soi ! Cela rappelle les débats sur les éoliennes et les champs de panneaux photovoltaïques. Revenons à nos antennes, une seule a suscité une levée de bouclier. Celle nécessitant l'approbation du conseil municipal pour la location du terrain à l'opérateur et rien contre les antennes sur des parcelles privées.

On s'interroge sur la pertinence de certains combats...



**OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD)
UNE OBLIGATION POUR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS**

L'OLD

On entend par débroussaillage les opérations de réduction de la masse des végétaux combustibles dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies.

Le débroussaillage, ainsi que le maintien en état débroussaillé, ne visent pas à faire disparaître l'état boisé et n'est ni une coupe rase ni un défrichement. Au contraire, le débroussaillage doit permettre un développement normal des boisements en place.

Le département des Bouches-du-Rhône est soumis à un risque élevé d'incendie de forêt ; le débroussaillage est la principale mesure préventive à mettre en place : il est réglementé par le Code forestier. Un arrêté préfectoral de 2014 précise les obligations des particuliers.

Les obligations générales

- L'article L.134-6 du Code forestier prévoit une obligation de débroussaillage :
- Autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres ;
 - Autour des voies privées donnant Accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre et sur une hauteur minimale de 4 mètres ;
 - Sur la totalité des terrains situés en zones urbaines définies par un document d'urbanisme (POS, PLU...).
 - Les constructions, chantiers et installations de toute nature, situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier, doivent être débroussaillés.
 - Pour en savoir plus : <http://www.bouches-du-rhone.pouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Debroussaillage>

La mise en œuvre du débroussaillage vise à :

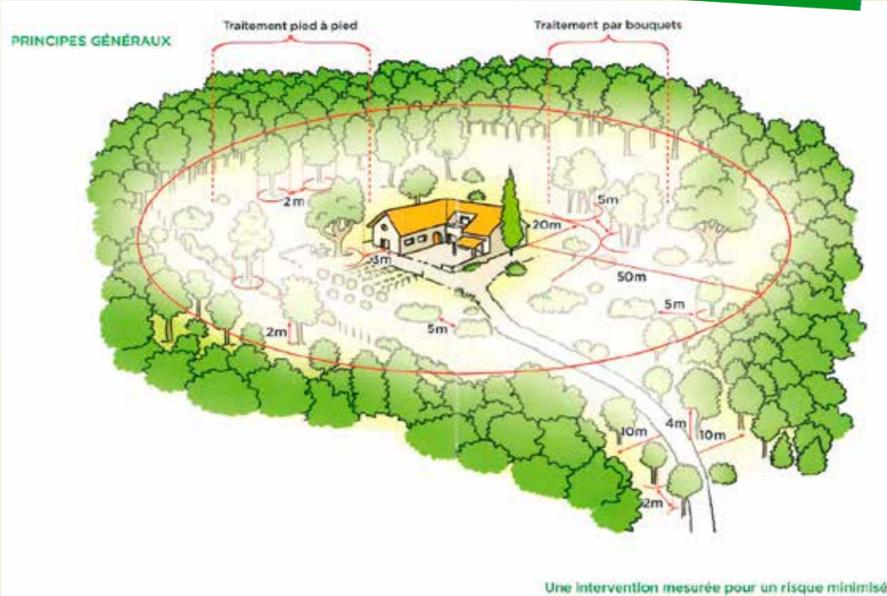
- Maintenir un espacement entre les arbres situés dans la zone à débroussailler pour éviter que le feu ne se propage ;
- > soit par le traitement « pied à pied » : les feuillages doivent être distants d'au moins 2m les uns des autres ;
- > soit par le traitement « par bouquets d'arbres » dont la superficie ne peut excéder 50m², chaque « bouquet » étant distant d'au moins 5 m de tout autre arbre ou arbuste et de 20 m de toute construction ;
- Couper les branches basses des arbres sur une hauteur de 2 m ;
- Couper les branches et les arbres isolés situés à moins de 3 m d'une ouverture (porte, fenêtre...), d'un élément apparent de charpente ou surplombant le toit d'une construction ;
- Maintenir un espace d'au moins 3 m de distance entre l'extrémité des haies et une habitation ou un boisement ;
- Couper et éliminer tous les bois morts et les broussailles ;
- Éliminer les végétaux coupés par broyage, compostage, par évacuation en décharge autorisée ou par incinération en respectant la réglementation sur l'emploi du feu et le brûlage des déchets verts (consulter les règles applicables en Mairie).

Les zones concernées par le débroussaillage obligatoire

L'obligation de débroussaillage s'applique dans les zones exposées aux risques d'incendie de forêt. L'arrêté préfectoral de zonage est disponible à cette adresse : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret>

La responsabilité de la réalisation du débroussaillage

Les travaux liés aux obligations légales de débroussaillage sont à la charge des propriétaires des biens à protéger. Le non-respect des obligations de débroussaillage est passible d'une amende de classe 4 (750 €) ou de classe 5 (1500 €). L'autorité administrative peut décider, si nécessaire, d'effectuer les travaux d'office aux frais du propriétaire défaillant. En cas d'incendie, la responsabilité d'un propriétaire peut être engagée s'il n'a pas respecté ses obligations de débroussaillage.



LA RÉGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE, C'EST VOTRE RÉGIE !

La Régie des Eaux de Terre de Provence a été créée le 1er janvier 2020 en application de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui prévoyait le transfert à cette date des compétences eaux et assainissement aux communautés d'agglomération.

Il s'agit d'une régie personnalisée c'est-à-dire qui dispose de sa propre personnalité morale, juridique et financière, et qui intervient en tant qu'opérateur des services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement autonome en relation étroite avec la Communauté d'agglomération de Terre de Provence.

En optant pour la solution « régie », comme de plus en plus de collectivités en France, les élus ont fait le choix d'une plus grande proximité et efficacité de service, de la solidarité tarifaire (un prix de l'eau unique à l'échelle de la régie pour un service rendu équivalent pour tous), et d'une vision à long terme pour une gestion durable de la ressource en eau dans un contexte de réchauffement climatique.



LES ENJEUX ET L'AMBITION DE LA RÉGIE

Dans un contexte de dérèglement climatique, l'accès durable et pour tous à une eau de bonne qualité et en quantité suffisante est un enjeu majeur pour le territoire.

Par ailleurs, les infrastructures d'eau et d'assainissement sont globalement vieillissantes. Leurs performances doivent être améliorées en détectant, en résorbant les fuites d'eau afin de limiter l'utilisation de la ressource, en améliorant le traitement des eaux usées pour réduire l'impact sur le milieu naturel et respecter les exigences réglementaires...

Pour répondre à ces objectifs, la Régie des Eaux de Terre de Provence se réorganise et prévoit de procéder à des investissements d'envergure : plus de 50 millions d'euros devraient être consacrés au cours des prochaines années à la rénovation des installations d'eau et d'assainissement parmi lesquels la rénovation de la station de pompage d'eau d'Orgon, la construction de la station d'épuration mutualisée de Cabannes-St-Andiol (13 500 équivalents-habitant) et la création de captages d'eau à Rognonas ainsi qu'à Châteaurenard. Bien d'autres sont à l'étude.

Enfin, à l'ère du numérique, le service aux usagers doit être renforcé. Des services personnalisés pour le suivi de leur consommation et la mensualisation des factures d'eau seront proposés à l'horizon 2022-2023.

Que vous emménagiez, ayez besoin de faire une demande de travaux, une fuite sur le réseau, un problème de facture...

Retrouvez tous les informations concernant vos démarches sur le site <https://eaux-terreprovence.fr>
Contact : 04 90 95 04 36 / contact@eauxtdp.fr

La Régie des Eaux vous répond de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
En dehors des heures d'ouverture vous serez automatiquement basculés vers le service d'astreinte.

**LES RÈGLES D'URBANISME :
UN RAPPEL DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES DU
RÈGLEMENT NATIONAL D'URBANISME (RNU)**

La commune d'Orgon est sous l'égide du Règlement National d'Urbanisme depuis la caducité de son Plan d'Occupation des Sols, le 25 mars 2017.

Or, le droit français pose comme principe que le territoire des communes non dotées d'un document d'urbanisme est juridiquement inconstructible, en dehors des Parties Actuellement Urbanisées (PAU) de la commune. Il s'agit de la règle dite de « constructibilité limitée » qui est codifiée à l'article L111-1-2 du Code de l'Urbanisme.

Les objectifs de cette règle visent à :

- Lutter contre l'habitat dispersé et l'urbanisation diffuse
- Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers
- Utiliser les sols de manière rationnelle
- Veiller à la gestion économe des finances publiques

Font toutefois exception à cette règle :

- L'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou la construction de bâtiments nouveaux à usage d'habitation à l'intérieur du périmètre regroupant les bâtiments d'une ancienne exploitation agricole, dans le respect des traditions architecturales locales ;
- Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs, à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage de gens du voyage, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national ;
- Les constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées et l'extension mesurée des constructions et installations existantes ;
- Les constructions ou installations, sur délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune le justifie.

QUEL TYPE D'AUTORISATION POUR MON PROJET ?

Projets non soumis à demande d'autorisation

Attention, bien que certains projets ne soient pas soumis à autorisation, il est tout de même nécessaire pour réaliser ces travaux de respecter les règles d'urbanisme en vigueur (emprise au sol, distances par rapport aux limites ou entre les constructions, aspect architectural, etc.).

Sont par exemple exemptés de demande d'autorisation les projets portant sur :

- une création de surface inférieure à 5 m² ;
- les murs de soutènement avérés (c'est-à-dire retenant des terres naturelles) hors abords d'un monument historique,
- les piscines dont le bassin est inférieur à 10 m² ;
- les installations temporaires de moins de 3 mois ou de moins de 15 jours pour celles situées dans les abords d'un monument historique ;
- les installations temporaires nécessaires au bon fonctionnement d'un chantier.

Attention toutefois aux secteurs protégés où l'utilisation des sols ou la modification d'un élément paysager nécessite systématiquement le dépôt d'une demande d'accord préalable et la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France.

La déclaration préalable

Le formulaire de déclaration préalable doit être utilisé pour les travaux et aménagements non soumis à permis.

Vous devez déclarer votre projet au moyen de l'un des formulaires suivants :

- cerfa n° 13702*06 pour une démarche tenant à la réalisation de lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager,
- cerfa n° 13703*07 pour une démarche tenant à la réalisation de construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes,
- cerfa n° 13404*07 pour une démarche tenant à la réalisation de constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire.

Exemples de cas concrets et courants soumis à déclaration préalable :

- Création d'une surface de plancher et/ou d'une emprise au sol comprise entre 5 et 20 m². Cela concerne également les abris de jardin, les locaux techniques des piscines, etc. ;
- Tous travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, sans changement de destination ;
- Clôtures dans les communes ayant délibéré en conseil municipal* ;
- Piscines non couvertes (enterrées ou hors-sol) avec une surface de bassin comprise entre 10 m² et 100 m² ;
- Murs (autre que de soutènement ou de clôture) dans les abords d'un monument historique ou d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 mètres hors espace protégé ;
- Changements de destination d'un bâtiment sans modifications des structures porteuses du bâtiment ni de sa façade ;
- Divisions d'un terrain en vue de construire ne s'accompagnant pas de la création de voies, d'espaces ou d'équipements communs et non situées dans les abords d'un monument historique ou d'un site patrimonial remarquable.

*Sur le territoire de la commune d'Orgon est institué, depuis une délibération du 27 septembre 2007, un régime de déclaration préalable pour les clôtures, en application du Code de l'urbanisme.

En effet, il demeure dans l'intérêt public communal d'assurer un contrôle de ce type de travaux sur le territoire communal, afin d'éviter notamment des abus ou travaux soit ne respectant pas le cadre de vie, soit étant de nature à porter atteinte à l'environnement (modification de l'écoulement naturel des eaux pluviales).



Les permis : permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir

Le formulaire de permis de construire pour une maison individuelle (cerfa n° 13406*07) doit être, comme son nom l'indique, utilisé pour des projets de construction d'une maison individuelle d'habitation et de ses annexes ainsi que pour tous travaux portant sur une maison individuelle existante. Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions vous pouvez en faire la demande à l'aide de ce formulaire.

Exemples de cas concrets et courants soumis à permis de construire pour maison individuelle :

- Construction d'une habitation d'une surface de plancher et/ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m² ;
- Piscines couvertes avec couverture de plus de 1,80 m de haut, quelle que soit la superficie du bassin.

Le formulaire de permis de construire ou de permis d'aménager (cerfa n° 13409*07) doit être utilisé pour des travaux autres que ceux portant sur une maison individuelle ainsi que pour des aménagements.

Le formulaire de permis de démolir est à utiliser si vous projetez de démolir totalement ou partiellement un bâtiment protégé ou situé dans un secteur où a été institué le permis de démolir, dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou aux abords d'un monument historique.

Les certificats d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme (cerfa n° 13410*05) est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et vous permet de savoir si l'opération immobilière que vous projetez est réalisable. Il existe deux catégories de certificat d'urbanisme :

- les CU d'information qui informent des règles applicables à un terrain donné ;
- les CU opérationnels qui indiquent en plus l'état des réseaux et, si oui ou non votre projet est réalisable.



2022 : LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES APPROCHENT

L'année 2022 sera marquée par les élections présidentielles et les élections législatives qui se dérouleront :

- Dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour des élections présidentielles
- Dimanche 24 avril 2022 pour le second tour des élections présidentielles
- Dimanche 12 juin pour le premier tour des élections législatives
- Dimanche 19 juin pour le second tour des élections législatives

Chaque commune est divisée, par arrêté préfectoral, en un certain nombre de bureaux de vote que l'exigent les circonstances locales et le nombre d'électeurs. Trois bureaux de vote seront installés à Orgon. Les électeurs volontaires de la commune peuvent librement s'inscrire sur une liste complémentaire d'assesseurs, sans nécessairement être adhérents à une formation politique. Cette liste, tenue par le maire, permet de pallier le manque d'assesseurs lors de l'organisation des bureaux de vote.

Qu'est-ce qu'un assesseur ?

Un bureau de vote doit être composé d'un président, d'un secrétaire et d'au moins deux assesseurs (article R42 du Code électoral). Un assesseur effectue le contrôle des émargements, tandis qu'un autre procède immédiatement après, à l'estampillage des cartes électorales.

Quelles sont les conditions pour être assesseur ?

Vous devez être de nationalité française, avoir 18 ans et être inscrit sur la liste électorale de la commune. A qui s'adresser pour être inscrits sur la liste des assesseurs ? Il vous suffit d'adresser une simple demande par mail à : prevention@orgon.fr.

Quelles sont les dates limites d'inscription sur les listes électorales ?

Pour les présidentielles : le 02 mars 2022 en ligne, le 04 mars 2022 en mairie ou par courrier.
Pour les législatives : le 04 mai 2022 en ligne, le 06 mai 2022 en mairie ou par courrier.



SI BESOIN D'UN TAXI SUR ORGON, VOUS POUVEZ
CONTACTER :

Taxi Gérald : 06.88.22.44.00
Taxi de Beauregard : 06.09.98.41.63

DÉCOUVREZ LA PARENTALITÉ...

Ma vie de maman, mes convictions et mon expérience professionnelle d'éducatrice spécialisée m'ont conduite à me former auprès de Catherine Dumonteil Kremer, pionnière de l'éducation bienveillante en France, pour devenir **consultante en parentalité**.

Être PARENT est le plus beau « métier » du monde, enrichissant, mais aussi le plus complexe. Je vous accueille tel que vous êtes, sans jugement. Je vous présente des outils variés issus notamment de la communication non violente, pour explorer votre univers, exploiter vos ressources et vous accompagner dans la création de solutions sur mesure. Elles vous permettront de construire en famille une relation fondée sur une coopération harmonieuse et le respect de soi et des autres.

- Je propose à tous les parents et grand-parents :
- des « PEPS café » = rencontre entre parents au foyer rural
 - des cycles d'ateliers « vivre et grandir ensemble »
 - des cycles d'ateliers de futurs et jeunes parents
 - des accompagnements en individuels

Pour connaître les dates, je vous invite à me suivre sur les réseaux
<https://www.facebook.com/marjolaineconsultanteparentalite/>
Instagram @marjolaine_hoinkis

Adhérente au réseau parentalité créative, je participe bénévolement à la hotline SOS parentalité (09.74.76.39.63.) et bientôt deviendrai formatrice des professionnels de l'enfance.

Au plaisir de vous rencontrer,



Contact mail : marjolaine.hoinkis@gmail.com



CULTURE

LES ANIMATIONS ONT REPRIS À LA MÉDIATHÈQUE !

À la découverte du thé : Après une brève histoire sur la consommation du thé de ses origines à nos jours, Sandrine DUMONT, a mis toute sa passion pour nous expliquer comment les feuilles de thé étaient récoltées, travaillées, mais également sur la qualité des différents thés que l'on peut trouver sur le marché. Sandrine nous a initié à accorder le thé avec nos plats salés ou sucrés pour un repas. Le thé ne se consomme pas uniquement à 4 heures avec un nuage de lait ! Des associations aussi surprenantes qu'agréables à découvrir.



Pendant les vacances de la Toussaint, c'est une quarantaine d'enfants dont le centre de loisirs qui ont pu écouter la conteuse Chantal GALLO-BON pour un conte écrit spécialement pour notre médiathèque autour des dinosaures. Il y a 65 millions d'années, les dinosaures disparaissaient pourtant sous le montage d'un œuf resta caché... Ainsi commence l'incroyable histoire d'« Ajabu le tricératops ». Un voyage qui nous transporte dans le temps.

Trois ateliers proposés par la Bibliothèque Départementale 13 dans le cadre du dispositif « Je vous écris du futur ».

Un atelier bande dessinée a été organisé pendant les vacances scolaire suivi d'une rencontre avec Xavier COSTE, auteur de bandes dessinées, pour son adaptation du roman de George ORWELL « 1984 ». A l'issue de la représentation, Xavier Coste a dédié son œuvre en accompagnant chaque exemplaire d'une magnifique illustration. Les nombreux participants ont découvert le travail du dessinateur et la difficulté d'adapter un roman en respectant l'œuvre et son esprit.

Ensuite, c'est Caroline DE VIAL, magicienne qui est venue animer un atelier d'initiation au mentalisme.



19 participants ont pu appréhender l'art de la magie à travers 3 expériences. Un atelier ludique où les participants ont dû s'impliquer, se montrer attentif dans un art qui repose essentiellement sur le détournement de l'attention et de la manipulation verbale.

Enfin pour terminer ce dispositif, un atelier spécialement destiné aux adolescents avec l'intervenant NASSIM DJ. Un après-midi d'initiation aux outils de création des musiques électroniques ! La découverte des samplers, synthétiseurs, séquenceurs et autres vocodeurs a servi à composer une création musicale. Cette bande-son intègre également des lectures faites en live du livre « La route » de Cormac McCARTHY. C'était pour les adolescents l'occasion de pratiquer et de jouer des platines pour la première fois ! En fin d'après-midi les participants ont fait part de leurs découvertes devant le public venu les soutenir essentiellement leurs parents. C'est NASSIM DJ qui a clôturé l'après-midi avec un « Mini DJ-set ».

verte des samplers, synthétiseurs, séquenceurs et autres vocodeurs a servi à composer une création musicale. Cette bande-son intègre également des lectures faites en live du livre « La route » de Cormac McCARTHY. C'était pour les adolescents l'occasion de pratiquer et de jouer des platines pour la première fois ! En fin d'après-midi les participants ont fait part de leurs découvertes devant le public venu les soutenir essentiellement leurs parents. C'est NASSIM DJ qui a clôturé l'après-midi avec un « Mini DJ-set ».



LE REMPART D'ORGON ET LES PORTES DE LA FIN DU XVI^e SIÈCLE

La ville médiévale d'Orgon comporte deux enceintes. La première, construite durant le XIII^e siècle devait être jalonnée de portes médiévales dont la porte de l'Hortet, encore en élévation, est un beau témoignage. Le village s'étant, entre le XIII^e et le XVI^e siècle, largement agrandi en dehors de cette première enceinte, Orgon se dote à la toute fin du XVI^e siècle (en 1591) d'une seconde enceinte en pierre.

Cette enceinte, probablement bâtie grâce à la récupération des pierres du château du Duc de Guise, est encore visible dans le paysage Orgonnais en plusieurs endroits.

Ainsi, une longue et haute portion du rempart est encore en élévation tout le long de la rue Jean Aubert. Le Musée Urgonia, ancienne prison datée du 19^e siècle, dont l'arrière donne accès par un coupe gorge à cette rue, a même été directement bâti contre une portion de rempart. Les changements de couleurs, de mortiers ainsi que les ruptures visibles dans la maçonnerie témoignent des réaménagements et des restaurations des vestiges de cette enceinte.

En longeant cette portion de rempart, vous découvrirez les jardins d'Urgone, espace de détente mis à disposition des habitants et des passants par Jacqueline Delattre, avant d'accéder, grâce à des escaliers taillés dans la roche, à la porte Sainte-Anne.

La porte Sainte-Anne constituait l'une des portes principales de cette seconde enceinte. En 2015, le passage, mis en valeur par un bel arc brisé, les corbeaux, la coulisse de herse assez étroite, la bouche à feu ainsi que la niche à statue ont été restaurés. Côté intérieur de la porte, vous pourrez observer l'ancienne salle de garde ainsi que le départ, sur le rempart, du chemin de ronde. En regardant la partie basse de la porte, vous vous apercevrez que celle-ci a été directement bâtie sur le rocher, au préalable retaillé.

Le rempart se prolonge ensuite jusqu'à l'avenue de la Victoire. Il est très difficile à observer dans le paysage à cause de l'urbanisation contemporaine. Certaines maisons ont avec certitude été directement bâties contre le rempart. Cette section est particulièrement intéressante puisque deux petites tours circulaires sont encore observables. La première structure bien visible sur géoportail est légèrement observable au numéro 4 de la rue Paul Berthe. La seconde se voit-elle depuis l'Avenue de la Victoire à hauteur de l'ancienne caisse d'épargne qui accueille aujourd'hui l'association Familles Rurales.

Le rempart est également visible à la sortie de la ville en direction de Sénas, au bout de la rue de la Fontaine. Côté extérieur de la ville cette construction est particulièrement impressionnante. On y voit le rempart, haut de plusieurs mètres directement appuyé contre le rocher, certainement retaillé. Cette portion de rempart en élévation, utilisé comme mur de clôture de jardin ou mur de maison selon les constructions, est percée d'une porte : la porte de la Durance. Celle-ci fait écho à la porte Saint-Anne puisqu'emprunter les deux permettait de traverser la ville de part en part. La porte de la Durance est contemporaine à la porte Saint-Anne et lui est très proche dans sa construction. Vous pourrez apercevoir côté intérieur les vestiges de la salle de garde puis passer la porte, mise en valeur par un bel arc brisé en observant la coulisse de herse, avant de vous retourner côté extérieur pour observer en partie haute de la porte ses corbeaux.

¹ Se reporter à la Gazette du mois de septembre 2021 pour de plus amples informations concernant la première enceinte, la porte de l'Hortet et le château du Duc de Guise.



DES NOUVELLES DU MUSÉE URGONIA !

Musée Urgonia

Malgré la persistance de l'épidémie de coronavirus et l'instauration du pass sanitaire, le musée Urgonia s'est efforcé de maintenir un programme d'activités riche et varié.

Une nouvelle équipe

Marie-Astrid Chazottes, titulaire d'un doctorat en archéologie, et Florian Mancuso, titulaire d'un master en métiers du patrimoine ont été recrutés par la municipalité afin de constituer, au côté de Fabrice Aubert, une nouvelle équipe qui maintienne et développe les activités du musée et du bureau d'information touristique. Impatients de vous accueillir et de vous faire partager leurs passions, ces agents travaillent pour vous proposer un programme d'animations culturelles et touristiques diversifiées tout au long de l'année.

Manifestations nationales

La Journée Nationale de la Géologie dans les Alpilles – 29/05/2021

Sous le patronage de la Société Géologique de France, cette troisième édition dédiée à la découverte des richesses géologiques nationales, proposait une journée consacrée à l'histoire géologique des Alpilles. Organisée par le musée Urgonia, en partenariat avec l'Association des Géologues du Sud-Est, et en respect de la réglementation en vigueur, deux groupes ont effectué une excursion dans le massif en matinée. Les participants, accompagnés par Patrick Gaviglio, géologue et membre de L'Association des Géologues du Sud-Est (AGSE) et Fabrice Aubert, paléontologue responsable du musée Urgonia, ont reconstitué les grandes lignes de la formation des Alpilles à partir des indices relevés sur le terrain tout en les replaçant dans le contexte de l'histoire géologique régionale. Au fil de la promenade, les témoignages de l'exploitation de la bauxite, roche emblématique aux couleurs éclatantes, témoins d'un passé industriel minier récent, ont complétés la visite. L'après-midi s'est poursuivi par une visite du musée Urgonia à Orgon, avec une présentation de son importante collection de fossiles et du calcaire urgonien, autre richesse minérale incontournable des Alpilles.



Les Journées Européennes de l'Archéologie – 18 et 19/06/2021

Le musée a mis à l'honneur l'Archéologie durant ces deux journées. Le public a pu visiter librement le musée, agrémenté, pour l'occasion, de films expliquant l'archéologie et de petits jeux autour de l'archéologie et du patrimoine d'Orgon. En parallèle plusieurs ateliers de médiation pour les enfants, animés par Marie-Astrid Chazottes, se sont succédé durant ces deux journées. Les plus jeunes ont ainsi pu participer à des ateliers d'initiation à la fouille archéologique puis à un atelier autour de l'hygiène et de la beauté s'étant clôturé par la réalisation d'une crème de soin pour le corps à partir d'une recette antique.

Le Patrimoine Naturel d'Orgon à l'honneur – 04/09/2021

En lien avec le Congrès Mondial de la Nature qui s'est tenu du 03 au 11 septembre à Marseille, le Musée Urgonia, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Alpilles, a organisé une matinée dédiée à l'étonnante diver-

sité du patrimoine naturel présent sur le territoire d'Orgon. Dans le cadre d'une promenade sur le sentier de la Pierre, en compagnie de Fabrice Aubert, responsable du musée, les participants ont découvert à partir d'exemples locaux, originaux et souvent peu connus, les liens très étroits qui unissent la géologie, la géomorphologie, la flore et la faune emblématique du lieu et leurs étroites relations avec l'homme et ses activités. Autant d'éléments de réflexions que les nombreux échanges ont permis de développer tout au long de cette matinée.

Les Journées Européenne du Patrimoine, un week-end riche en découvertes – 18 et 19/09/2021

Le musée Urgonia et la Médiathèque avaient réuni leurs compétences afin d'offrir un programme varié durant ce week-end consacré au Patrimoine. Le samedi débuta par une découverte originale du sentier de la Pierre. Pascale Dehoux, conteuse, anima avec talent ce moment à partir de textes de Marcel Pagnol et Jean Giono tandis que Fabrice Aubert, paléontologue, apportait un complément naturaliste à la visite. L'après-midi, deux ateliers consacrés au monde fascinant des dinosaures, animés par Marie-Astrid Chazottes, archéologue et médiatrice culturelle et Sophie Thérond, plasticienne, ont fait le bonheur des enfants dans le musée Urgonia. Cette première journée s'acheva par une conférence sur la pratique du pèlerinage au Moyen-Age en Provence dispensée dans les locaux de la médiathèque par M.A. Chazottes. Le dimanche permit aux visiteurs de découvrir le patrimoine villageois dans le cadre d'une visite commentée, suivi l'après-midi par un atelier sur le thème de la cuisine et des recettes romaines, tandis que le musée, exceptionnellement ouvert dans le cadre de cet événement européen, accueillait les visiteurs.

La Fête de la Science – 09/10/2021

La journée paléontologique organisée en partenariat avec la société Omya, dans le cadre de la fête de la Science a été aménagée comme l'année dernière de manière à répondre au respect des règles sanitaires. En matinée, la recherche de fossiles dans la carrière, s'est déroulée sur l'espace aménagé par Christophe Leguilloux, chef de carrière. A l'issue du pique-nique sur le promontoire de N.D. de Beauregard, une visite du musée, suivie de l'atelier consacré à l'initiation au dégagement de fossiles dans la salle-atelier, ont complété cette journée. Cette année encore, toutes les demandes d'inscriptions n'ont pu être satisfaites pour cet événement devenu incontournable pour le musée.

Le musée poursuit ses actions

Le musée Urgonia dévoile la géologie des Alpilles

A l'initiative du projet de développement touristique et culturel porté par le musée Urgonia, soutenu par le Feader, la Région Sud, le Pays d'Arles et la commune d'Orgon, dans le cadre du dispositif européen Leader, un important travail de terrain et d'étude a été entrepris. 9 itinéraires géotouristiques dont 8 sont d'ores et déjà accessibles ont été définis. Cette action s'inscrit dans la volonté de compléter et diversifier l'offre touristique du territoire.

Répartis sur 9 communes des Alpilles, ces parcours pédestres offrent un véritable voyage dans le temps. La découverte des roches, leur nature et leurs déformations permet de reconstituer l'histoire géologique du territoire avec sa succession d'environnements naturels et de paysages très différents de ceux que nous connaissons aujourd'hui. Le lien entre occupation humaine, utilisation des ressources minérales et biodiversité est également mis en valeur à travers une approche systémique du massif. Au fil des promenades, découvrez à travers l'observation des roches emblématiques telles que le calcaire urgonien, la bauxite et la Pierre du midi, l'histoire géologique originale des Alpilles.

Partez à l'aventure dans le cadre de sorties proposées par le musée Urgonia ou avec l'aide des descriptifs disponibles sur le site www.musee-urgonia.fr.

Projet éducatif sur le sentier de la Pierre

Afin de signaler les points d'intérêts le long du parcours du sentier de la Pierre, le projet défini par le musée Urgonia en concertation avec monsieur Lionel Grangeon, professeur d'atelier habitat classes S.E.G.P.A. (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) du collège Mont Sauvy d'Orgon s'est achevé durant l'été avec la mise en place des 11 bornes que les élèves avaient façonné dans le cadre de leurs enseignements à partir de blocs de pierre de taille, gracieusement mis à disposition par les carrières de Provence de Fontvieille.

La municipalité d'Orgon a également apporté son soutien en assurant la mise en place

des bornes par les agents des services techniques.

Au-delà de l'activité manuelle et pédagogique, ce projet a impliqué les élèves dans le développement d'une action concrète pour leur village tout en apportant une valorisation du sentier qui donne du sens à leur action.



Les ateliers de médiation

Le musée continue au quotidien son travail de médiation auprès des scolaires de la région. Ces derniers ont pu bénéficier de visites guidées du musée (section géologie, biodiversité et archéologie) et/ou du sentier de la Pierre animés par Fabrice Aubert et Florian Mancuso tandis que d'autres enseignants ont privilégié des ateliers pédagogiques animés par Marie-Astrid Chazottes, autour de la Géologie (moulage de fossiles, ateliers autour des dinosaures), de la Préhistoire (peintures préhistoriques) et de l'Antiquité (écriture ancienne sur papyrus).

La mise en place d'un nouveau cycle d'atelier intitulé « Les Mercredis du Musée » permet de recevoir davantage d'enfants sur les temps extra-scolaires. Un mercredi par mois, depuis septembre leur est entièrement consacré. Ces activités animées par Marie-Astrid Chazottes sont essentiellement manuelles : moulage de fossiles, poterie néolithique, peintures préhistoriques, contes animés, jeux antiques, fabrication de lampes à huile en argile.

Le musée est également très prisé des familles ayant choisi l'instruction en famille. Elles sont accueillies chaque jeudi par Marie-Astrid Chazottes. Au programme introduction à la paléontologie et cours d'histoire sur des thèmes très diversifiés allant de la formation de la terre jusqu'à la vie quotidienne sous Louis XIV. Chaque séance est ponctuée de jeux de société ou d'activités manuelles imaginés et entièrement préparés par le Musée Urgonia.

En parallèle, Fabrice Aubert continue de proposer aux adultes et aux enfants (à partir de 8 ans) des ateliers de dégagement de fossiles en réservant des créneaux pour les initiés d'un côté et les novices de l'autre. Nous constatons avec plaisir que certaines personnes, d'abord aspirant, deviennent des habitués de ces ateliers de dégagement.



Visite et accueil du public et des groupes

Le musée poursuit les visites commentées du musée, du sentier de la Pierre et du village. Parmi elles, deux visites du sentier organisée en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Alpilles et l'association des P'tits ânes de Graveson ont affiché complet. A noter également l'accueil de petit groupes composés de patients de l'accueil de jour de l'hôpital de Salon et le projet de créer de petites visites commentées et des ateliers de médiations adaptées à ces personnes.

Le cycle de conférence

L'année 2022 sera marquée par la création, en partenariat avec la médiathèque E. Rostand, d'un cycle de conférences en histoire, histoire de l'art et archéologie. Pour ce premier cycle, sept conférences, dispensées par M.-A. Chazottes, mettront à l'honneur les productions artistiques depuis la fin de l'Antiquité jusqu'à l'époque romaine. Vous pouvez dès à présent consulter le programme sur le site internet du musée (www.musee-urgonia.fr) et vous inscrire par mail ou téléphone auprès de la médiathèque (mediathèque@orgon.fr / 0490733051)



CONCOURS DE CRÈCHE

Cette année la commission des fêtes a organisé un concours de crèche en collaboration avec le Prestige de l'église. Un grand bravo à tous les participants pour leur magnifique crèche. Plusieurs catégories de crèche ont été primées et tous les participants ont été récompensés. Merci à Sophie pour l'organisation.

A l'an que ven pour de nouvelles aventures.

Résultats de concours :

Santons Habillés :

Mr Jean Marc Hoffmann

Crèches moyennes :

- 1^{er} prix : Mme Nicole Zanone
- 2^{ème} prix : Mme Ginette Bouchet
- 3^{ème} prix : Mr Serge Portal
- 4^{ème} prix : Mme Pascale Michele
- 5^{ème} prix : Mme Audrey Beraldi

Grandes crèches :

- 1^{er} prix : Mme Annie Bard
- 2^{ème} prix : Mme Elodie Chircen
- 3^{ème} prix : Mme Amandine Devoux
- 4^{ème} prix : Mme Kervink Cornélia

Prix jeune : Dorian Clareton

Prix spécial jury :

Mme Marie José Hoffmann



FOIRE DE NOËL

Malgré le mauvais temps qui était de la partie, la foire de Noël s'est déroulée le 04 décembre dans une ambiance toujours aussi conviviale. Les personnages, la musique, la calèche ont animé tout au long de la journée la foire de Noël. Nombreux exposants étaient présents ainsi que certaines associations (Les Pitchounets, Lou Pitchoun) et le Collège Mont Sauvy. Le village avait été décoré pour la circonstance par les services techniques (chalets, lumières, sapin....)et des sapins ont été distribués dans tous les commerces pour décorer leur devanture.

La journée s'est terminée par un embrasement du clocher de l'église.



TÉLÉTHON 2021

Le vendredi 03 décembre a eu lieu la vente de crêpes et de muffins (merci ti'délices) en compagnie de mamans motivées dans la joie et la bonne humeur devant les écoles (victime de leur succès). Le concours de coinche organisé par le 3^{ème} âge s'est déroulé en fin de journée. Un stand avec buvette a été installé dans un chalet sur la foire de Noël avec vente de crêpes, boissons, vin chaud (préparé avec amour par Régine) et des délicieuses fougasses (offerte par notre ancien boulanger). Une tombola a pu être organisée grâce aux dons de nos partenaires locaux (commerces, associations, particuliers...) Tout cela nous a permis de récolter 1708 euros au profit du Téléthon. Nous remercions toutes les personnes qui par leur aide, leur présence et leur soutien qui nous ont permis de mener à bien cette collecte pour le téléthon 2021. Rendez-vous l'année prochaine.



VOYAGE DANS LE PÉRIGORD

Le CCAS a organisé au mois de septembre un voyage dans le Périgord. Pour résumer cette semaine quoi de mieux que ce beau commentaire d'un de nos participants.

« Du foie gras au champagne, un tour de danse avec notre guide toujours souriante, passeuse de traditions périgourdines, qui a su entrainer dans son village toute une troupe désireuse de passer un séjour mémorable. L'Auberge de la Petite Reine à Siorac (lieu de séjour) nous a régales de plats succulents et de desserts dignes de grands chefs. Merci à tous les participants, aux organisateurs de ce périple, à la municipalité d'Orgon, ainsi qu'à toutes celles et ceux, qui par leur présence, ont su égayer ces quelques jours de pur bonheur. »

Quoi vous dire de plus ...tout a été dit ! Il ne nous reste plus qu'à choisir une nouvelle destination pour cette année. Si vous êtes intéressés par un prochain voyage, veuillez vous rapprocher du CCAS pour connaître les conditions d'inscription.

SEMAINE BLEUE

Du 04 au 09 octobre 2021 en collaboration avec le CCAS, la commission du Bel Age et l'EVS s'est déroulée la semaine Bleue pour qui c'était son 70^{ème} anniversaire.

La Semaine Bleue est un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et les projets des associations.

Nombreuses activités ont été proposées à nos anciens tel que concours de coinche, loto, repas, ateliers intergénérationnels et rando sophro qui, malgré le mauvais temps et les restrictions sanitaires, ont répondu présents.

Quel plaisir de pouvoir échanger avec eux, de tisser ce lien et de voir à nouveau le sourire sur leur visage. Nous remercions toutes les personnes qui ont apporté leur aide si précieuse tout au long de ces activités.



Rendez-vous l'an prochain pour de nouvelles aventures.

COLIS DE FIN D'ANNÉE

En cette fin d'année 2021 nous sommes allés à la rencontre de nos anciens pour leur porter le colis de Noël. Certains élus ont pris de leur temps pour distribuer à domicile ces colis. Quel plaisir d'échanger quelques mots avec eux et de voir leur sourire. Au total ce sont 360 colis qui ont été livrés avec pas moins de 480 personnes qui ont pu en bénéficier (couple et personnes seules). Les retours nous sont précieux (petits mots et lettres de remerciement), nombreux sont ceux qui préfèrent le colis au repas (effectivement seulement 200 personnes bénéficiaient de celui-ci).

La crise sanitaire ne nous aura pas épargnée cette année encore mais nous essayons de donner un peu de plaisir avec les moyens qui sont les nôtres.



Manger est un plaisir et une nécessité. Parfois le handicap, l'âge ou tout simplement l'isolement rendent difficile la préparation des repas.

C'est pourquoi L'ADMR a mis en place un service de livraison de repas à domicile. Elle propose des menus équilibrés préparés quotidiennement par le chef cuisiner de la Résidence ADMR La Mazurka, ces repas sont élaborés sous le contrôle d'une diététicienne et livrés froids.

Au-delà d'une simple prestation alimentaire, c'est aussi un véritable lien social qui est instauré apportant présence, écoute et sourire. Le service dispose de 3 véhicules frigorifiques pour la livraison.

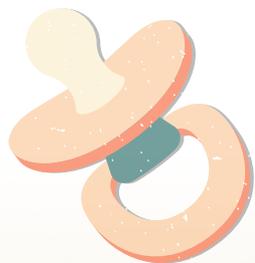
COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est un dispositif pratique et souple. Les repas sont assurés tous les jours de l'année et les livraisons effectuées du lundi au vendredi inclus. Le calendrier de commande des repas est établi au moment de l'inscription, en fonction des besoins de la personne. Ce calendrier peut être modifié par la suite, en cas de nécessité. Il suffit alors d'appeler l'association locale pour communiquer les modifications souhaitées, dans les délais précisés par le règlement intérieur. Les bénéficiaires peuvent commander de 1 à 7 menus par semaine (repas du midi et du soir). Ceci permet une réponse individualisée aux besoins. La journée alimentaire se compose comme ceci :
Midi : 1 entrée, 1 plat avec un accompagnement, fromage et dessert
Soir : 1 collation et dessert
Possibilité de repas de régime avec un certificat médical (diabétique, sans sel, sans gras...)

Il n'y a aucune obligation dans le temps. Pour un dépannage temporaire ou à l'année. Les personnes souhaitant bénéficier de ce service doivent s'adresser à l'association locale 04 90 50 75 20 ou au 04 86 19 41 70.

NAISSANCES DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2021

GRONDIN DEMALS Maël
le 4 septembre 2021
JOURDAN STROPPIANA Ziggy, Eliot, Siloé
le 30 septembre 2021
MONTEIRO PINTO Isaac, Filipe
le 3 octobre 2021
CARRETERO Lucrécia
le 8 octobre 2021
MOKDAD Amira
le 19 octobre 2021
CADART ROLLAND Charlie, Christine, Elisabeth
le 25 octobre 2021
FARDELLA Lissandro, Jessie, Fabrice
le 1^{er} novembre 2021
GARDIOL Ava
le 10 novembre 2021
RIAHY Mohamed, Abdel-Malik
le 11 novembre 2021
MORAND Anna, Charlie
le 21 novembre 2021
CHOUKRI Abbes
le 22 novembre 2021
AUGIER Diego, Jean-Michel, Gilbert, Damien
le 7 décembre 2021
DAROURI Sarah
le 12 décembre 2021



DÉCÈS DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2021

PISTOL Jean-Pierre, Emile
le 2 septembre 2021
DEVOUX Paul, Marius
le 3 septembre 2021
PERRE Georges, Honoré
le 22 septembre 2021
HEISER Roger
le 26 septembre 2021
GIRAUD Philippe Jean Pierre
le 30 septembre 2021
SALINERO Mireille Félicienne Josette épouse MOURET
le 10 octobre 2021
TOSETTI Arthur
le 13 octobre 2021
DONZELLI Josiane, Michèle, Raymonde divorcée ORTIZ-MARTIN
le 17 octobre 2021
DELAYE Marcel
le 27 octobre 2021
FOLI Louis, Marc
le 3 décembre 2021
GIRAUD Aimé, Emile
le 8 décembre 2021
LABIDI Habiba veuve TLIBA
le 18 décembre 2021
BUSSY Marie, Monique, Emmanuella épouse KNEMP
le 20 décembre 2021
PEUFFIER Michel, Jean, Jules
le 20 décembre 2021



MARIAGES DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2021

SILVESTRE Olivia et ROUSTAN Patrick, Joseph
le 4 septembre 2021
FÉLICÈS Elodie Rose et ORCET Jean-François, Alain
le 11 septembre 2021
RICHARD Mégane Véronique Fabienne et IBAD ALLY Nadjib
le 17 septembre 2021
ANTONOVICH Yuliia et ROMAN Tony Sylvain Albert
le 18 septembre 2021
KERWICH Bianca Odette Christelle et FACOMPRÉ Alexandre
le 30 octobre 2021
MOYON Chantal, Josette, Roselyne et GUICHARD Robert, Victor, Marcel
le 24 novembre 2021

